

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier, Monsieur Henri DESTRÉS, Maire de Sideville, a convoqué le Conseil Municipal le jeudi 06 février 2025 à 19h00.

**Ordre du jour :**

1. Arrêt du Procès-Verbal du 19 décembre 2024
2. Programme de travaux 2025
3. Le Lodey : demande de rétrocession voirie
4. Cession de terrain : régularisation bornage
5. Espaces verts : devis entretien
6. RPI : Cantine participation exceptionnelle
7. Informations et questions diverses

## PROCES-VERBAL Séance du 06 février 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 février, le Conseil Municipal de la Commune de Sideville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Joël LIAIS, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Charlotte HAMELIN, Lionel LERÉVÉREND, Martine PAGNY, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE

Excusés : Sébastien VRAC (pouvoir à Henri DESTRÉS), Jean-Baptiste LETERRIER (pouvoir à Joël LIAIS)

Secrétaire de séance : Martine DUPONT

Début de la séance : 19h00

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- RPI : formation « Gestes qui sauvent » pour les élèves de CM2
- Achats de matériels et outillage

Le conseil accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour

### **Procès-verbal séance du 19 décembre 2024**

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est arrêté. Aucune observation n'a été formulée.

### **Programme de travaux 2025**

*[Délibération N° 2025-01]*

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le vote du budget doit être fixé au plus tard le 15 avril, il est nécessaire de réfléchir au programme de travaux pour l'année 2025.

Concernant le programme de travaux il est proposé de prévoir :

- Terrain Hameau Colette : viabilisation
- Eglise : nouvelle toiture
- Vidéosurveillance
- Défense incendie :
- Ecole : nouveaux ordinateurs
- Ecole : matériel de motricité
- Cimetière – columbarium + allées
- Salle de convivialité : acquisition tables
- Mairie : isolation combles
- Hameau Colette : enrobé trottoirs
- Ecole : ravalement et isolation des façades

Suivant les possibilités du budget il conviendra de prioriser ces différents travaux.

Il est proposé aux conseillers de valider ce programme de travaux et d'autoriser le Maire à demander toutes les subventions possibles (DETR, Département, Fonds de concours, ...)

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le programme des travaux proposé et autorise le Maire à faire toutes les demandes de subventions possibles (DETR, Département, Fonds de concours, ...)

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **Résidence Lodey : demande de rétrocession de voirie**

*[Délibération N° 2025-02]*

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de l'association de la « Résidence du Lodey » demandant la rétrocession de la voirie et de l'éclairage public à la commune ; ce sont les parcelles cadastrées ZE 177, 174, 211, 205, 218, 191, 228 et 159 d'une surface de 3 933 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 570 mètres linéaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, accepte la rétrocession de la voirie (sans les espaces verts) et de l'éclairage public :

- Sous réserve de l'accord signé par tous les co-proprétaires ;
- Sous réserve de la validation de la conformité des réseaux eaux usées, eau potable et pluvial par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la validité du consuel ;
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'association des co-proprétaires de la Résidence Lodey »

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 1 (Madame Pascale TISSOT ne prend part au vote)

### **Cession terrain : régularisation bornage**

*[Délibération N° 2025-03]*

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du conseil du 7 novembre il avait été évoqué un problème de bornage sur le terrain de la famille Digard aux Petits Monts. Il a été proposé aux propriétaires soit de supprimer le mur avec remise en état et se mettre en conformité avec les bornes existantes sur le terrain soit de faire une demande d'achat du terrain concerné auprès de la commune.

La famille Digard souhaite une rétrocession du terrain par la commune.

Il est donc proposé aux membres du conseil de céder le bout de terrain d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> à titre gratuit.

Les frais de géomètre, de notaire et les frais de clôture seraient à la charge des demandeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte de céder les parcelles cadastrées ZE 256 et 257 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>
- Précise que les frais de géomètre, de notaire et les frais de clôture seront à la charge des demandeurs
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la cession.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **Espaces verts : devis entretien**

*[Délibération N° 2025-04]*

Monsieur Liais informe les conseillers que la commune a pris beaucoup de retard pour l'entretien de ses espaces verts et des chemins communaux. Il est proposé de faire entretenir les terrains bordant le RD 650 par une entreprise pour une année. Cette solution permettrait à l'agent communal de combler le retard pris les années précédentes.

6 entreprises ont été sollicitées pour une prestation d'entretien des espaces verts (Rond-point du Coignet, parking le Pré Normand, Hameau Colette, ...) pour l'année 2025 (soit 9 passages de mars à novembre). Quatre ont répondu à l'offre :

- Antoine Paysages pour un montant TTC de 4 590.00 €
- Jardi Zen pour un montant TTC de 6 964.80 €
- Sauvey Parcs et jardins pour un montant TTC de 9 234.00 €
- ACTP pour un montant TTC de 9 443.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Retient le devis de la société la moins disante, Antoine Paysages pour un montant TTC de 4 590,00 €
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la prestation

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **RPI : cantine participation exceptionnelle**

*[Délibération N° 2025-05]*

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer sur la demande de la commune de Teurthéville-Hague pour une participation exceptionnelle pour le déficit cantine sur la période 2023-2024 de 11 541 €. Lors de la réunion du conseil municipal en date du 19 décembre il avait été décidé d'ajourner la décision de participation exceptionnelle par manque d'information et d'explications sur ce déficit. Suite aux explications du maire de Teurthéville-Hague et de son adjoint en charge des affaires scolaires il est proposé de régler le titre de paiement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise monsieur le Maire à régler la facture d'un montant de 11 541 €

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **RPI : formation « Gestes qui sauvent » pour les élèves de CM2**

*[Délibération N° 2025-06]*

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis de la SNSM d'un montant de 250 € pour former les élèves de CM2 aux gestes qui sauvent. Cette formation est proposée aux enfants à partir de 10 ans sur une journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le devis de la SNSM pour un montant TTC de 250,00 €
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la prestation
- Une participation à hauteur de 50% sera proposée à la mairie de Teurthéville-Hague.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **Achats de matériels et outillage**

*[Délibération N° 2025-07]*

Monsieur Lelièvre informe les conseillers qu'il s'avère nécessaire d'acquérir de nouveaux matériels et outillages. Il est proposé un devis de Leroy Merlin pour l'acquisition de divers matériels (nettoyeur haute pression, coupe bordures sans fil, casque, ...) pour un montant TTC de 349,68€.

Il est également proposé d'acheter une perceuse sans fil pour un montant TTC de 149 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise le maire à engager les démarches nécessaires pour l'acquisition de ces différents équipements pour un montant total de 498,68 € TTC

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **Questions et informations diverses :**

**Fibre :** Monsieur Lelièvre et monsieur Liais ont rencontré la société Axians pour les travaux de raccordement de la fibre sur la commune. Ils devraient débuter courant mars pour se terminer en juin. La commercialisation pourrait avoir lieu au dernier trimestre 2025. Une nouvelle réunion en mairie se déroulera le 10 février.

**Budget :** Il est proposé de fixer la date du vote du budget qui doit avoir lieu avant le 15 avril. La date du 10 avril à 14h est retenue.

**Chasse aux œufs :** Comme chaque année la chasse aux œufs sera organisée par l'APE et aura lieu à Sideville le 26 avril 2025.

**Vide greniers :** il se déroulera le 27 avril 2025. La FAS va proposer une réunion de préparation prochainement.

**Fête des parents :** elle est programmée le samedi 31 mai 2025.

**La séance est levée à 21h15**

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance**